

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 1<sup>er</sup> Juillet 2026

Objet :

Avis favorable  
Parc photovoltaïque au sol  
Lieu-dit Les Fontanelles  
Commune de  
Nissan lez Ensérune

N° : D – 2026-07-01-06

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludvine ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Alexandra SCHAAB à Mme Géraldine ESCANDE-COLIN, Mme Ghislaine GAY à Mme Eliane CHAUMET.

Secrétaire de séance : Mme Ludvine ALBERT

Début de séance : 18h30

Madame le Maire informe le conseil que la réglementation ayant évolué, l'article R 122-7 I du Code de l'environnement et du décret 2026-142 du 2 mars 2026 impose au service instructeur des autorisations du droit des sols de la DDTM 34 de consulter les communes alentours d'un projet de centrale solaire.

La commune de Nissan lez Ensérune ayant déposé une demande de permis de construire pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol (3.55MWc) lieu-dit les Fontanelles, il y a lieu que le conseil municipal de Lespignan donne son avis sur ce projet.

Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Nombre de Membres

| Afférents<br>Au conseil | En exercice | Qui ont pris part<br>à la délibération |
|-------------------------|-------------|----------------------------------------|
| 23                      | 23          | 23                                     |

### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Par 23 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

Considérant que le projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Fontanelles de la commune de Nissan lez Ensérune n'est pas visible de la commune de Lespignan et n'appelle aucune observation de la part de la commune,

EMET un avis favorable au projet de construction du parc photovoltaïque au sol présenté.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,



Ludvine ALBERT



La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le - 2 JUIL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026\_07\_01\_06-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le - 2 JUIL. 2026  
Et publication ou notification  
Du - 2 JUIL. 2026  
La Maire :

